



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 mars 2023 à 19 heures, sur convocation en date du 03 mars 2023 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Étaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHEVILLON Kévin- Mr MIALON Jean-Pierre – Mme PELISSON Georgette – Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Étaient excusée : Mme DUNEZAT Sandrine (a donné procuration)

Mr ROLLET Cyril

Secrétaire de séance : Mr BALLAND Raymond

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 06 février 2023.

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

1- Délibération sur l'approbation du Compte de Gestion – Exercice 2022 dressé par Monsieur RIETZMANN, receveur de la trésorerie d'Oyonnax.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Compte de gestion de l'exercice 2022 se présente comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I- Budget principal					
Investissement	108 565.79		27 932.48		136 498.27
Fonctionnement	118 122.45		55 480.22	20 078.58	193 681.25
TOTAL I	226 688.24		83 412.70	20 078.58	330 179.52
II- Budgets des services à caractère administratif 25901- SCE BOIS LANTENAY.					
Investissement					
Fonctionnement	20 078.58			- 20 078.58	
Sous- Total	20 078.58			- 20 078.58	
TOTAL II	20 078.58			- 20 078.58	
III – Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	246 766.82		83 412.70		330 179.52

2 – Délibération sur l'approbation du Compte Administratif – Exercice 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BALLAND Raymond le 1^{er} adjoint a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean-Louis BENOIT, le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	0.00	138 201.03	0.00	108 565.79	0.00	246 766.82
Opérations de l'exercice	337 992.93	393 473.15	35 469.93	63 402.41	373 462.86	456 875.56
TOTAUX	337 992.93	531 674.18	35 469.93	171 968.20	373 462.86	703 642.38
Résultats de clôture		193 681.25		136 498.27		330 179.52
Restes à réaliser			23 580.00			
TOTAUX CUMULES	337 992.93	531 674.18	35 469.93	171 968.20	373 462.86	703 642.38
RESULTAT DEFINITIFS		193 681.25		136 498.27		330 179.52

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

III Situation d'avancement des travaux en cours et à venir.

- Présentation de la modification proposée du ralentisseur écluse chemin de la Cornette
 - Une écluse est envisagée pour ralentir les véhicules venant de la route d'Izenave.
 - Une réunion de présentation du plan aux riverains sera faite pour validation.
- Présentation de diverses solutions pour ralentir la vitesse des véhicules à l'entrée nord de la rue des Fontaines.
 - La solution retenue est la mise en place d'une écluse à l'entrée nord de la rue, ainsi que la modification de l'embranchement vers la route communale en direction de la côte de Vieu d'Izenave
 - Le projet doit être présenté pour validation aux services de l'équipement qui gèrent la départementale D12F

VI Compte rendu de réunions

- **Réunion du 2 mars à Port, organisée par la sous-Préfète de Nantua et les communes de HBA,**
 - Présentation du processus que chaque commune doit mettre en œuvre pour respecter l'obligation de rédiger un PCS (Plan Communal de Sécurité)
 - Une première trame du document sera présentée lors d'une prochaine réunion, afin de le mettre à jour à jour et le compléter.
- **Réunion du 7 mars dans les bureaux de HBA, avec les maires des communes du bassin Centre et le Président de HBA, concernant les problèmes de pénurie de médecins, et financiers d'un praticien de la maison de santé du Frêne.**
 - Une maison de santé ne peut fonctionner qu'avec un minimum de 2 médecins, sinon elle est déclassée en maison médicale.
 - Le président précise que HBA n'a pas la compétence médicale sur le territoire, et ne peut intervenir financièrement dans les frais de fonctionnement de cet établissement.
 - HBA pourrait intervenir uniquement pour la prise en charge d'investissements à l'installation de médecin.
 - Aucune action n'est envisagée pour retenir le médecin libéral qui a envoyé la résiliation de la location de son cabinet en avril.
 - Il restera deux médecins, dont un envisage de prendre la retraite dans un an.
 - Le président propose d'établir une chartre de bonne conduite sur le territoire de Haut Bugey pour l'attraction des médecins afin de ne pas avoir de concurrence des villes pour attirer un nouveau médecin.
 - Il est envisagé de contacter les étudiants en médecine de 7ème & 8ème année qui sont originaires du Haut Bugey afin de les questionner sur leur volonté ou pas de s'installer médecin généraliste en Haut-Bugey, et connaître leurs attentes de la part des collectivités pour faciliter leur installation.

V QUESTIONS DIVERSES

- **Coupes affouage en bord de route.**

Le technicien forestier de l'ONF, en charge du marquage et de l'exploitation, n'est pas en capacité de nous donner une date d'intervention, car il ne trouve pas de bûcheron pour l'exécution des travaux.

- **Animations au four communal (Intervention de Madame Georgette PELISSON)**

- L'amicale des sapeurs-pompiers, lors de la vente de poulets-gratins, a mis en route dès 5 heures une tronçonneuse afin de préparer du bois pour la cuisson des poulets.
- Les manifestations organisées par les autres associations se déroulent correctement, tout est prêt la veille.
- L'amicale des Sapeurs-Pompiers a présenté des excuses et s'organisera différemment à l'avenir.

- **Commission fleurissement : compte rendu des décisions**

- Le massif du four va être complètement refait, avec des fleurs et des arbustes adaptés aux conditions climatiques actuelles.
-

- **Diffusion sur le site internet du procès-verbal de la réunion de janvier 2023**

- Le Procès-verbal de la réunion du conseil de janvier a été mis en ligne le 6 mars

- **Collecte des poubelles jaunes et rouges toutes les deux semaines.**

- Il n'est pas autorisé de laisser en permanence ces poubelles sur le domaine public (trottoirs)
- Elles doivent être remises à l'intérieur des propriétés

- **Mise en location de 2 lots de culture du jardin de la cure pour la saison 2023**

- Le loyer annuel est fixé à 30€/lot
- Une affiche sera mise au tableau du four, ainsi que sur le site WEB
- Dans le cas où plus de deux personnes seraient intéressées, un tirage au sort sera effectué

- **Four communal dégradé :**

- Un devis de réparation de la voute sera demandé

- **Manifestation de la FNACA au monument de Port dimanche 19 mars à 11h** avec la présence de la clique d'Outriaz-Lantenay

- **Programme des futures réunions**

- Réunion du prochain Conseil municipal : lundi 03 avril à 19h
- Réunion Commission travaux : non prévue
- Réunion Commission Finances : le 22 mars 17h30
- Réunion Commission Cadre de vie : le 23 mars à 18h30
- Réunion Commission Fleurissement : le 16 mars à 17h30

Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 21 heures 30.

Le Président de séance,
Monsieur BENOIT Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur BALLAND Raymond



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.